



Communiqué

Service de l'eau

Le chlorothalonil et ses métabolites: point de situation n°6 – correction du pH de l'eau contre les problématiques d'eau colorée dans quatre communes

Entre août 2019 et mars 2020, le Service de l'eau a mis hors service six adductions présentant un dépassement de la valeur maximale de certains métabolites du chlorothalonil. Des problématiques d'eau colorée sont alors apparues dans plusieurs communes alimentées par la Ville de Lausanne en raison du changement de caractéristiques chimiques du nouvel approvisionnement en eau. Au vu de la persistance du problème dans certaines installations privées, le Service de l'eau va mettre en place une légère correction du pH de l'eau distribuée dans ces quatre communes, ce qui devrait grandement améliorer la situation. Une réunion d'information a été organisée le 29 juin à ce sujet à l'intention des communes concernées, des propriétaires, des régies immobilières et des installateurs sanitaires.

Pour compenser le manque d'eau provenant de sources détournées en raison d'une contamination aux métabolites du fongicide chlorothalonil, la Ville de Lausanne a dû recourir à l'eau du lac Léman. Ce transfert s'est opéré sans difficulté quantitative, car la capacité de production d'eau à partir du lac est suffisante pour pallier ce genre de situation.

Les changements dans la provenance de l'eau ont, par contre, eu pour conséquence de modifier les caractéristiques chimiques de l'eau, dont la dureté totale. Même si l'eau du réseau est restée parfaitement conforme aux exigences légales, cette situation a entraîné, dans certains bâtiments, des problèmes de coloration de l'eau du robinet par dissolution du calcaire et remise en suspension de rouille dans les conduites de branchement ou d'installations intérieures métalliques. Certes gênants, ces désagréments sont heureusement sans risque pour la santé des consommatrices et consommateurs.

Le mercredi 29 juin 2022, le Directeur de la Sécurité et de l'économie, M. Pierre-Antoine Hildbrand, a tenu à réunir et informer les autorités des quatre communes concernées, les propriétaires, au travers de la Chambre vaudoise immobilière (CVI), les gérances immobilières, au travers de la section vaudoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI Vaud) et l'Association des maîtres ferblantiers et installateurs sanitaires section Lausanne (AMFISL) des mesures prises et envisagées par le Service de l'eau lors d'une rencontre organisée à la Vaudoise Arena.

Suite aux premières plaintes, la Ville de Lausanne a mis en place un certain nombre de mesures, dont des purges dans le réseau de distribution, des purges directement chez les consommateurs et consommatrices par des entreprises privées mandatées par ses soins, ainsi qu'un suivi accru par des analyses de surveillance effectuée par le laboratoire du Service de l'eau. Un sondage a également été réalisé. Ce dernier confirme le rôle des installations intérieures dans la problématique mais aussi la persistance dans un certain nombre de cas du phénomène. Cette rencontre a par ailleurs été l'occasion de rappeler les responsabilités de chacun en fonction des limites dictées par la loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE) entre les installations privées et publiques.



Parallèlement et pendant plusieurs mois, le Service de l'eau a étudié les possibilités de remédier à ces problèmes d'eau colorée en agissant sur les caractéristiques de l'eau distribuée. Une correction à la hausse du pH (unité de mesure de l'acidité), obtenue en ajoutant une petite quantité d'hydroxyde de sodium (NaOH) dans l'eau, permettra de corriger l'équilibre calco-carbonique de l'eau et ainsi de limiter, voire d'éviter la dissolution du calcaire dans les canalisations métalliques. La mise en œuvre s'effectuera cet automne à l'usine de production d'eau potable de Saint-Sulpice, sur l'eau à destination des communes concernées, soit Bussigny, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Etagnières. Cet ajout d'hydroxyde de sodium est sans risque pour la santé des consommatrices et consommateurs et la mise en œuvre de cette solution répond parfaitement aux exigences de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) dont l'Office de la consommation (OFCO) a charge d'exécution. Il est régulièrement pratiqué en Suisse et à l'étranger.

Pour plus de détails, rendez-vous sur www.lausanne.ch/eau, rubrique « Qualité de l'eau », « Chlorothalonil : contrôle et mesures »

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. +41 79 964 27 39**
- **Sébastien Apothéloz, chef du Service de l'eau, tél. +41 79 444 03 23**

Lausanne, le 6 juillet 2022

Le Service de l'eau fait partie de la Direction de la sécurité et de l'économie de la Ville de Lausanne. Il est le 3^e distributeur de Suisse et gère l'ensemble du cycle de l'eau, dont l'évacuation et l'épuration. Il est certifié ISO 9001, ISO 14001 et ISO 22000. Son laboratoire est accrédité ISO 17025. Il a obtenu le label Solidarité'eau suisse.